

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
SD attractivité / recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane,

- Vu l'arrêté du 29 novembre 2024 nommant la présidente de jury du concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane, section langues vivantes étrangères : portugais, ouvert au titre de la session 2025,

- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane, section langues vivantes étrangères : portugais, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Isabelle LEITE TEIXEIRA
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

Vice-Présidente

Mme Angelina CAUSSE
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de la GUYANE

Membres du jury

Mme Janaina DE ANDRADE FRANCA
Professeure certifiée

Académie de CRETEIL

M. Victor GONCALVES
Professeur agrégé

Académie de VERSAILLES

M. Nuno PAIVA SANTOS
Professeur certifié

Académie de POITIERS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 5 décembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale
et par délégation
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU